

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2015

PRÉSENTS : M. Jean-Luc SAVY, M. Jacques BOUSQUEL, M. Jérôme LARGUIER, Mme Béatrice MICHEL, M. Luc BRAEMER, Mme Audrey THALY-BARDOL, M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Mme Emmanuelle VIGNERON, M. Alain GREPINET, M. Michel ROQUES, M. Eugène GRAVIER, Mme Brigitte MOULAOUÏ, M. Alain CASTELL, M. Laurent ROESCH, Mme Karine JULLIEN, Mme Véronique PRIÉ, Mme Hélène MERLET, M. Alexandre LOPEZ, Mme Marie MACHERY, M. Hubert ALLOUCHE, Mme Florence PLAYS, M. Laurent MUNOZ, M. Pierre SELKE, M. Jean-Claude BOUISSEREN, M. Stéphane GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme Marie-Pierre PASDELOU en faveur de Mme Emmanuelle VIGNERON
M. Daniel TUAL en faveur de M. Jacques BOUSQUEL
Mme Eliane GAUZY-CHABLE en faveur de Mme Florence PLAYS

ABSENTE : Mme Incarnation CAMBON

Intervention de M. le Maire

Bonsoir à tout le monde, à toutes et à tous.

Bienvenue dans la salle du Conseil Municipal de la commune après un été où nous nous sommes vus le 9 juillet, j'espère que vous l'avez passé excellemment. Nous allons démarrer le Conseil Municipal avec 8 affaires aujourd'hui à traiter avec tout d'abord le constat du quorum qui est atteint et l'ouverture de la séance et j'invite et annonce l'installation d'un nouveau Conseiller municipal suite à

la démission de Mme Lydia TAILLANDIER le 9 juillet dernier et je vous invite à observer sur votre gauche la présence de M. Pierre SELKE qui arrive en Conseil Municipal, bravo ! Et que nous accueillons.

Je vous indique également beaucoup de changements ce soir, vous allez voir, la démission de Mme Gabrielle ROBERT qui m'écrit le 8 septembre dernier :

M. le Maire,

Je vous demande par ce courrier de bien vouloir accepter ma démission du rôle de Conseillère Municipale au sein de l'équipe « Vivre autrement à Juvignac » pour des raisons de santé ».

Je souhaite à l'équipe « Vivre autrement à Juvignac » beaucoup de courage dans ses engagements envers nos concitoyens et soutiens votre projet.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Et suite à la démission de Mme Gabrielle ROBERT, c'est donc M. Daniel TUAL, absent aujourd'hui qui, par courriel du 11 septembre 2015 me fait part de son acceptation d'entrer au Conseil Municipal.

Bonjour,

Je vous confirme mon accord. En pièce jointe, la fiche de renseignement.

Merci.

Daniel TUAL

Courriel adressé à Mme Corinne BERNAL à ma gauche.

Je reviens un instant sur l'intervention de M. Stéphane GOEPFERT en Conseil du 9 juillet dernier sur le vote du contrat administratif du 30 mars 2015 par lequel M. Stéphane GOEPFERT me faisait part du fait que le Maire ne pouvait assister au débat concernant le compte administratif sous terme d'irrégularité et il prévoyait également : « *M. le Maire ne peut assister au débat sans toutefois y prendre part, il y a donc irrégularité etc.* ». J'avais dit que nous allions vérifier ce point, donc « *avant la*

séance du débat puis de vote, le Conseil Municipal doit élire son Président de séance, sa désignation n'a pas lieu d'intervenir au scrutin secret, le Conseil Municipal doit désigner un Président de séance avant l'approbation du Compte Administratif », c'est l'article L 21.21-14 du CGCT donc à ce titre, je peux en fait, contrairement à ce que vous disiez, prendre part au débat, ce que j'ai fait par contre, je dois effectivement désigner un Président de séance qui lui fera procéder au vote et je sors à ce moment-là. C'est donc ce qui s'était passé mais c'est la désignation du Président de séance qui n'avait pas été formalisée, merci de votre intervention.

Je vais demander à M. Alain GREPINET d'intervenir ensuite sur un point qui avait été soulevé en séance par M. Laurent MUNOZ, qui a été reçu le vendredi 4 septembre à 18h en mairie, par Mme Bénédicte LABARRE et Mme GOUARD, sur le déséquilibre de la section d'investissement dans la décision modificative que nous avons votée le 9 juillet dernier.

Intervention de M. Alain GREPINET

Mesdames, Messieurs, M. le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier, deux questions ont été soulevées à propos de la décision modificative et je me suis engagé à ce moment-là d'une part à recevoir le Conseiller Municipal M. Laurent MUNOZ qui a été à l'origine de ces interrogations et d'autre part, à faire un retour plus en détail lors de ce Conseil.

M. Laurent MUNOZ a été reçu à la mairie le 4 septembre dernier, me voici donc en mesure d'apporter les précisions qu'il avait souhaitées qui vont rejoindre ce dont nous avons parlé lorsque M. Laurent MUNOZ est venu en Mairie. Ce tableau vous a été distribué parce qu'il est difficile à lire en l'état, il a été un petit peu modifié pour en faciliter la lecture, je vous remercie.

Les deux interrogations portaient sur la différence entre les restes à réaliser établis par le Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes dans son avis du 12 juin 2015 et tels que nous les avons inscrits lors de la décision modificative du 9 juillet dernier et sur le déséquilibre de l'addition modificative en investissement.

Les restes à réaliser

La proposition de la CRC se montait à la somme de 234 552, 46 € et nous avons inscrit au titre de la commune, la somme de 304 214 €. Ce différentiel de 69 661,54 € s'explique par des ajustements

réalisés a posteriori de l'examen par la Chambre Régionale des Comptes. En effet, un certain nombre d'opérations initiées en 2013 et début 2014 n'avait pas fait l'objet d'une inscription budgétaire dans leur totalité et par conséquent, des facteurs sont intervenus après l'examen de la CRC. Il en va ainsi des opérations liées à l'aménagement des thermes et du centre-ville, voici donc le premier élément de réponse.

Le déséquilibre de la section d'investissement

Dans son avis du 12 juin 2015, le Magistrat de la CRC, la Chambre Régionale des Comptes, a restreint nos possibilités d'emprunt de la commune pour l'année 2015 et a autorisé un déficit sur 3 ans.

Ainsi, l'emprunt est levé sur 2015 et autorisé par la Chambre Régionale des Comptes et d'un montant devant permettre d'une part de couvrir 1/6 des restes à réaliser du déficit de 2014, reporté sur 2015 soit 214 136 €.

Le montant des dépenses d'investissement prévu sur l'année 2015, soit 595 612 € essentiellement pour les premiers frais générés par la construction de la troisième école.

Enfin, marginalement, les besoins nécessaires pour la couverture d'une portion de la dette soit 22 368 € et le montant total de l'emprunt pour 2015 s'élève donc à 832 115 € aussi, c'est ce montant qui a été inscrit lors de la décision modificative du 9 juillet dernier. De ce fait, ne pouvant pas couvrir l'intégralité des restes à réaliser et le déficit, la décision modificative est nécessairement déséquilibrée à hauteur de 660 234 €, ce qui avait soulevé la question posée par M. Laurent MUNOZ. La décision de la Chambre Régionale des Comptes nous autorisant à apurer notre déficit sur 3 ans et ainsi à voter des budgets en déséquilibre est remarquable et rare. Sans cela, nous aurions dû revenir à l'équilibre dès 2015 et la nécessaire augmentation des impôts aurait été bien plus importante, de près de 41 %. Mais nous avons fait le choix de ne pas porter l'intégralité de cet effort sur les juvignacois et de nous engager dans un plan pluriannuel de redressement des comptes afin de purger le déficit restant.

Je vous remercie et se faisant, nous avons répondu aux interrogations de M. Laurent MUNOZ.

Intervention de M. le Maire

Merci. Ensuite, un point sur une question posée par Mme Marie MACHERY sur le délai de convocation des Commissions Municipales. Il faut savoir qu'il n'y a pas de délai pour convoquer aux Commissions Municipales. Pour autant, je souhaite que Mme Marie MACHERY puisse nous fournir un document écrit de désolidarisation du groupe tel que tu l'avais exprimé publiquement ici-même, donc c'est

l'occasion de pouvoir le formaliser, et j'en viens au fait que M. Jean-Claude BOUISSEREN a lui-même exprimé ce souhait de se désolidariser de son groupe ; donc tu peux faire un courrier un peu similaire éventuellement.

M. le Maire,

Conformément à l'annonce faite en Conseil Municipal du 9 juillet 2015, je vous informe que élu sur la liste « Juvignac Atout Cœur » j'ai pris la décision de me désolidariser de mon groupe. En conséquence, je souhaite siéger au sein du conseil en tant que non inscrit.

Veillez agréer, M. le Maire, etc.

J'indique également que M. Stéphane GOEPFERT souhaite nous faire part de son changement d'appartenance politique avec un courrier du 4 septembre 2015 :

Cher Jean-Luc,

Comme tu le sais, j'ai quitté le Front National et représente désormais le mouvement DLF Debout La France – Ce n'est pas Debout La République ? – en ma qualité d' élu, je te remercie d'en prendre note et d'en informer le Conseil Municipal.

Je ne renonce pas à mon poste d' élu ni aux libertés d'expression et de moyens mis à la disposition des élus de l'opposition.

Je te prie de recevoir...

Nous allons désigner le Secrétaire de séance le plus jeune, qui je crois est Mme Emmanuelle VIGNERON ce soir et je propose Mme Emmanuelle VIGNERON.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Emmanuelle VIGNERON est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité, merci pour elle.

Nous pouvons procéder à l'appel :

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Mesdames, Messieurs bonsoir, je vais donc procéder à l'appel :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| • M. Jean-Luc SAVY | Présent |
| • M. Jacques BOUSQUEL | Présent |
| • Mme Marie-Pierre PASDELOU | Représentée |
| • M. Jérôme LARGUIER | Présent |
| • Mme Béatrice MICHEL | Présente |
| • M. Luc BRAEMER | Présent |
| • Mme Audrey THALY-BARDOL | Présente |
| • M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN | Présent |
| • Mme Emmanuelle VIGNERON | Présente |
| • M. Alain GREPINET | Présent |
| • M. Michel ROQUES | Présent |
| • M. Daniel TUAL | Représenté |
| • M. Eugène GRAVIER | Présent |
| • Mme Brigitte MOULAOUJ | Présente |
| • M. Alain CASTELL | Présent |
| • Mme Incarnation CAMBON | Absente |
| • M. Laurent ROESCH | Présent |
| • Mme Karine JULLIEN | Présente |
| • Mme Véronique PRIÉ | Présente |
| • Mme Hélène MERLET | Présente |
| • M. Alexandre LOPEZ | Présent |
| • Mme Marie MACHERY | Présente |
| • M. Hubert ALLOUCHE | Présent |
| • Mme Eliane GAUZY-CHABLE | Représentée |
| • Mme Florence PLAYS | Présente |

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • M. Laurent MUNOZ | Présent |
| • M. Pierre SELKE | Présent |
| • M. Jean-Claude BOUISSEREN | Présent |
| • M. Stéphane GOEPFERT | Présent |

Merci.

Intervention de M. le maire

Merci Emmanuelle, et nous allons voter l'approbation du PV du Conseil Municipal du 9 juillet 2015 et avant cela, je tiens à rappeler que l'intégralité des débats que nous avons en séance sont retranscrits par notre administration et je salue et je remercie Mme Corinne BERNAL pour ce faire puisque je voudrais rappeler que, pour pouvoir appliquer exactement au mot pour mot ce que vous dites, il vous faut parler dans un des trois micros ouverts, de sorte que le logiciel de M. GARCIA à ma droite puisse enregistrer les conversations sans que Mme Corinne BERNAL n'y passe ses week-ends donc parlez bien en face du micro.

Avant de procéder au vote, y a-t-il des observations sur ce PV ? M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Bonsoir à tous chers collègues.

J'avais deux observations effectivement, concernant ce PV. Vous avez répondu à une des questions que j'allais vous poser M. le Maire, en anticipant la réponse que vous aviez promis apporter lors du dernier Conseil Municipal, je vous en remercie.

J'avais une remarque à l'attention de M. Jacques BOUSQUEL, nous avons voté lors du dernier Conseil Municipal, le tableau des effectifs où 12 postes pour la Police Municipale sont ouverts dont 9 sont effectivement attribués. Nous avons voté le même soir l'acquisition, grâce à la réserve parlementaire, de 8 gilets pare-balles. Cela peut vous sembler complètement idiot mais il y a au sein des effectifs de la Police Municipale des femmes aussi, et mes promenades à la Police Municipale et autre m'ont permis d'apprendre que notre fournisseur n'a pas de gilets pare-balles pour la gente féminine, pour observation.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Oui, effectivement, lorsque nous avons commandé ces gilets, c'est un détail qui nous avait échappé mais elles seront équipées de gilets pare-balles comme tout le monde.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il d'autres observations sur ce PV ? Nous allons procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

À l'unanimité, merci.

Décision 2015-08 :

Considérant l'Action Sociale du CCAS souhaite apporter un soutien alimentaire aux familles qui rencontrent des difficultés financières et sollicitent des bons d'achats de première nécessité, il a donc été décidé de conclure à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché « achat-tickets service ou chèques d'accompagnement personnalisé » conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics attribué à EDENRED France 92245 Malakoff pour une durée d'un an à compter de sa notification et renouvelable par tacite reconduction deux fois d'une durée d'un an. Marché à bon de commande d'un montant maximum de 80 000 € TTC sur la durée totale du marché, ce qui nous permet de moderniser le service et de laisser aux personnes visées la liberté de choix en matière d'aide.

Décision 2015-09 :

Considérant le besoin de concevoir, d'imprimer, de distribuer les différents supports de communication écrits de la commune, le magazine municipal, guide des associations, cartons d'invitation, plans de ville, agendas petits et grands formats et d'une lettre à thème définie préalablement, il est décidé de conclure à l'issue d'un marché adapté ouvert, un marché régie publicitaire et éditions municipales conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics attribué à EURO-COMPO SARL 34080 Montpellier.

Le marché est conclu pour un an, reconduit par tacite reconduction à compter de la date d'application pour deux fois 12 mois. Le marché n'a pas de prix, le titulaire se rémunérant sur les recettes de publicité, ce qui nous permet de commercialiser les espaces publicitaires, d'en faire financer les supports de la commune.

Décision 2015-10 :

Considérant le besoin de réaliser des travaux de restauration des capacités d'écoulement sur la commune qui concerne les secteurs de la Moisson, du Vallat-de-la-Fosse et de Courpouyran, il est décidé de conclure à l'issue d'un marché de procédure adaptée ouverte, un marché de travaux de restauration des capacités d'écoulement post-crue 2015 conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics attribué à un groupement ACTIFOREST ARF représenté par son mandataire la SARL ACTIFOREST 11260 ESPERAZA pour un montant de 68 592,48 € TTC à compter de sa notification.

L'ordre du jour du Conseil Municipal avec 8 affaires à traiter, dans un instant. Je rappelle que des Commissions se sont réunies par 4 fois les 23, 24 et 25 septembre dernier, sur l'expansion économique et sur l'emploi, sur la démocratie participative et la communication, sur la culture et l'événementiel et sur l'urbanisme et les travaux et le patrimoine, c'est-à-dire le nombre d'affaires que nous avons à traiter ce soir et nous allons passer tout de suite à l'affaire n°1 qui consiste en l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire, suite à la démission de l'Adjoint au Maire et de ses fonctions d'Adjoint.

I - ELECTION D'UN(E) NOUVEAU (ELLE) ADJOINT(E) AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE DE SES FONCTIONS D'ADJOINT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je rappelle donc que le 6 avril 2014 nous avons voté à 8 le nombre d'Adjoints au Maire, que par courrier du 15 septembre 2015, Mme Marie-Pierre PASDELOU me faisait part de son souhait de présenter sa démission de ses fonctions de 2^e Adjoint au Maire, cette décision étant acceptée le 18 septembre 2015 par le représentant de l'État dans le département de l'Hérault. Pour procéder à son remplacement, nous allons délibérer ce soir sur l'élection d'un nouvel Adjoint qui occupera le 8^e rang du tableau. Les modalités du scrutin sont donc une élection au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec un écart de chaque sexe ne pouvant être supérieur à 1.

Ensuite, si à l'issue des deux premiers tours aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, nous procédons à un 3^e tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, le Maire et les Adjoints sont élus pour la même durée du mandat municipal, la proclamation des résultats est rendue sous 24h publiquement.

J'indique que dans le cas où il n'y a qu'un seul siège à pourvoir, ce qui est le cas aujourd'hui, les bulletins pourront ne comporter qu'un seul nom et donc, vu la délibération à 8 du nombre d'Adjoints au Maire, délibération du 6 avril 2014, n°14-04-06-01, vu la démission en date du 15 septembre 2015 de Mme Marie-Pierre PASDELOU, de ses fonctions d'Adjoint au Maire, je vous propose de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Je tiens à dire, que la décision de Mme Marie-Pierre PASDELOU n'est pas une défection, elle n'est pas une « démission » non plus et encore moins une renonciation à quoi que ce soit de l'action municipale mais plutôt un appel à la continuité symbolique et active de l'action républicaine autour de la liste « Vivre autrement Juvignac », sur les sujets de la santé, du lien social et des solidarités notamment. Marie était Chercheur à SANOFI et eu l'occasion, vous n'ignorez pas les difficultés de SANOFI, de pouvoir monter un projet dans un cluster avec des collègues Chercheurs sur Cap Oméga. Donc, depuis l'année dernière, elle monte en puissance, quantitativement et qualitativement sur cette Start-up sur la recherche médicale, en matière d'ouïe notamment. Marie ne peut pas tout faire, mais elle reste Conseillère Municipale. La constitution du bureau électoral est composée d'un Président, le Maire, avec deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin que sont je pense, sauf erreur de ma part, M. Alain GREPINET et M. Jacques BOUSQUEL qui voudront bien rejoindre cette place, deux membres du Conseil Municipal parmi les plus jeunes du scrutin, Mme Emmanuelle VIGNERON et M. Alexandre LOPEZ, sauf erreur de ma part, qui constituent donc le bureau municipal. Je vais, avant d'ouvrir le scrutin, comptabiliser le nombre de listes déposées pour faire un appel à candidature et savoir si, au-delà d'une candidature du groupe « Vivre autrement Juvignac » et je propose, si vous en êtes d'accord, que pour notre groupe nous propositions Mme Hélène MERLET pour succéder à Mme Marie-Pierre PASDELOU.

Est-ce que la liste « Juvignac Atout Cœur » souhaite présenter des candidats ? Non. Est-ce que M. Stéphane GOEPFERT souhaite présenter un candidat ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je vais peut-être vous étonner mais oui. En constatant l'importance du turn-over dans ce Conseil Municipal, qui en 15 mois a vu un certain nombre d'élus le quitter pour être remplacés ou changer de fonction. Je suis entouré notamment, de deux personnes dans ce cas de figure. Il serait souhaité, si d'autres démissions sont à venir, que nous n'oublions pas non plus la parité, au titre de laquelle nous sommes tous élus ici, au sein de ce Conseil. Il y avait plus d'hommes que de femmes, il y a plus de femmes que d'hommes aujourd'hui, il serait bon, si d'autres démissions venaient à être actées...

Intervention de M. le Maire

Il y a plus de femmes que d'hommes ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, oui.

Intervention de M. le Maire

Plus de femmes que d'hommes ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Une de plus.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

Je comprends votre souci M. GOEPFERT, mais c'est vrai que c'est quelque chose qui ne peut pas vous arriver.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Non, sauf opération, mais ce n'est pas d'actualité. C'était pour l'anecdote, c'est tout, le temps que la lettre descende.

Intervention de M. le Maire

Je pense qu'un mandat municipal, ce n'est jamais un long fleuve tranquille, loin de là. Nous voyons bien les difficultés que chacun éprouve, et que les citoyens éprouvent en différentes matières donc la partie républicaine est représentée par le Conseil Municipal évoluant, moi cela ne me choque pas. Donc c'est vivant, nous avons eu des démissions ici et là, nous pouvons avoir des personnes qui arrivent. M. Pierre SELKE est ici nous en sommes ravis, M. Daniel TUAL va rentrer, il est absent mais il a des qualités, chacun vient éclairer et conseiller voilà, ça rentre, ça sort. Ce n'est pas une pièce de théâtre, ce n'est pas un boulevard, mais c'est la liberté de chacun aussi et puis l'évolution naturelle, en tout cas pour Mme Marie-Pierre PASDELOU, professionnelle, et puis pour Mme Gabrielle ROBERT, ce peut être des problématiques de santé. Donc tout peut arriver, dans un sens comme dans l'autre. Concernant Mme Marie-Pierre PASDELOU, elle m'indique le 15 septembre :

M. le Maire,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée en me confiant le poste d'Adjointe pour la délégation « Solidarité, Handicap, Séniors, Famille », « Liens intergénérationnels, Santé, CCAS » et c'est avec regret que je vous présente ma démission de ce poste.

En effet, mes activités professionnelles ne me permettent pas d'être suffisamment disponible pour cette fonction, je souhaite toutefois rester membre du Conseil Municipal pour continuer à participer à la vie de la commune et soutenir votre équipe et votre action.

Je vous adresse par la présente ma démission du poste d'Adjointe à la réception de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire...

Mme Marie-Pierre PASDELOU a également fait à l'attention du Président de la Métropole, M. Philippe SOREL, le courrier suivant :

Monsieur le Président,

C'est avec regret que je souhaite me retirer du Conseil de « Montpellier-Méditerranée-Métropole » en effet, mes activités professionnelles ne me permettent pas d'être suffisamment disponible pour cette fonction. Je vous adresse par la présente ma démission du Conseil de « Montpellier-Méditerranée-Métropole » à compter de la réception de cette lettre.

Je vous remercie pour ces mois passés dans ce Conseil sous votre présidence que je continuerai à soutenir. Je vous souhaite beaucoup de succès à vous et à l'ensemble du Conseil Municipal.

Donc sur la parité, j'ai tenu à ce qu'elle soit au maximum portée avec les Adjointes, il y a donc 4 hommes et 4 femmes. Mme Hélène MERLET fait partie des femmes qui vont pouvoir être Adjointes si elle est élue, et puis l'automatisme des renouvellements des conseillers communautaires fait monter automatiquement Mme Béatrice MICHEL qui, dans l'ordre du tableau, est la suivante dans la liste lui permettant dès mercredi, de siéger au Conseil de Métropole. Bravo à toi !

Mme BERNAL, est-ce que tout le monde a des bulletins pour Mme Hélène MERLET, M. Stéphane GOEPFERT, il y a deux listes, et des bulletins blancs ? Mme Corinne BERNAL va vous faire passer des enveloppes, une pour chacun. Pour les Conseillers qui ont des procurations, merci de le signaler, avec des bulletins pour Mme Hélène MERLET, des bulletins pour M. Stéphane GOEPFERT, des bulletins blancs, suite à quoi, une urne circulera, plutôt que de vous faire déplacer.

Tout le monde a eu une enveloppe avec 3 bulletins, un blanc, un pour Mme Hélène MERLET, un pour M. Stéphane GOEPFERT. Je déclare le vote ouvert, donc l'urne va circuler devant chaque Conseiller.

M. Jean-Claude BOUISSEREN, M. Hubert ALLOUCHE, Mme Florence PLAYS, 2 bulletins, procuration effectivement, M. Laurent MUNOZ, M. Pierre SELKE, M. Stéphane GOEPFERT, Mme Marie MACHERY, M. Daniel TUAL c'est M. Jacques BOUSQUEL, M. Alexandre LOPEZ, Mme Brigitte MOULAOU, M. Michel ROQUES, M. Eugène GRAVIER, Mme Hélène MERLET, M. Alain CASTELL, Mme Véronique PRIÉ, Mme Karine JULLIEN, M. Laurent ROESCH, M. Alain GREPINET, M. Jacques BOUSQUEL qui a une procuration pour M. Daniel TUAL, M. Jérôme LARGUIER, Mme Béatrice MICHEL, M. Luc BRAEMER,

Mme Audrey THALY-BARDOL, M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN et Mme Emmanuelle VIGNERON qui a une procuration pour Mme Marie-Pierre PASDELOU.

Tout le monde a voté, je déclare le vote clos. Nous allons procéder au dépouillement par les membres du bureau. J'appelle donc M. Alexandre LOPEZ, Mme Emmanuelle VIGNERON, M. Alain GREPINET et M. Jacques BOUSQUEL, et puis je n'ai pas voté par contre, merci.

Intervention de M. Jacques BOUSQUEL

28 votants.

- M. Stéphane GOEPFERT 01 voix
- Mme Hélène MERLET 21 voix
- Bulletins blancs 06

Mme Hélène MERLET est élue nouvelle Adjointe au Maire au 8^e rang du tableau, bravo !

Nous allons passer à l'affaire n° 2 qui est la présentation d'un Projet Urbain Partenarial sur le secteur de la Carrière de l'Ort avec un nouveau projet de délibération qui vous a été distribué sur vos tables pour une petite coquille sur la page 7, entre deux paragraphes, il est donc proposé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'examen des motifs précédents d'approuver le principe du recours donc là, ce que vous avez sous les yeux est une coquille réparée et j'invite M. Luc BRAEMER à me rejoindre pour nous parler des projets urbains partenariaux, les PUP.

II - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – COMMUNE DE JUVIGNAC – SECTEUR DE LA « CARRIERE DE L'ORT » - CONVENTIONS AVEC LA SCCV » DOMAINE DE BELROSE » ET LA SARL KALITHYS – CONVENTIONS DE REVERSEMENT AVEC MONTPELLIER

Intervention de M. Luc BRAEMER

M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vais vous parler d'un Projet Urbain Partenarial sur la commune de Juvignac dans le secteur de la Carrière de l'Ort. Alors juste vous rappeler que sur la Carrière de l'Ort, il y avait deux projets que nous avons réunis, même si le promoteur reste dans leur secteur, de façon à ce qu'il y ait une cohérence

dans ce quartier et une cohérence surtout entre les deux projets et s'est ajouté un troisième projet dans la propriété Brunel qui jouxte donc la Carrière de l'Ort.

Le Projet Urbain Partenarial, c'est une convention entre la ville et un aménageur privé qui fixe le montant des participations aux équipements extérieurs à l'opération (équipements scolaires, sportifs, crèches). Il est signé avant le dépôt de permis de construire à la Métropole, il est co-construit avec la Métropole.

Le PUP est reversé intégralement à la commune, même si les conventions sont passées avec la Métropole. Il y avait deux solutions, soit une taxe d'aménagement soit un PUP et nous avons préféré passer un PUP, un Projet Urbain Partenarial, parce qu'il est plus favorable à la commune.

Je ne vais peut-être pas vous lire l'intégralité du dossier, je pense que je vous ai expliqué, bien sûr je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Nous travaillons avec la société SCCV Domaine de BELROSE et la SARL KALITHYS et puis, avec M. BRUNEL, sur la réalisation de ce projet. Il y aura deux choses à voter, c'est la convention avec la SCCV Domaine de BELROSE et la SARL KALITHYS et la convention de reversement avec Montpellier-Méditerranée-Métropole, nous demanderons donc une autorisation de signature. S'il y a des questions je peux le lire intégralement.

Intervention de M. le Maire

Non, peut-être préciser qu'effectivement M. Luc BRAEMER (et puis je salue la présence de M. Georges DAFONSECA au fond de la salle à droite qui a œuvré avec Luc) a négocié avec les promoteurs et aménageurs, le montant de 1 175 000 € HT sur un total de 1,4 millions d'équipements publics ; ce qui veut dire que nous le finançons par ces trois aménageurs qui souhaitent venir sur un terrain pourtant privé. Ils auraient pu être conformes au PLU, et dire qu'ils sont conformes au PLU et qu'ils ne veulent rien faire d'autre, c'est ce qu'ils nous ont dit pendant des mois. Pendant des mois, ils n'ont pas voulu négocier quoi que ce soit et aujourd'hui, nous tirons 1 million d'euros qui nous permettent de financer les équipements publics ; donc cette méthode-là, ce PUP, est un schéma qui nous permet de pouvoir faire participer tous les promoteurs à venir sur les terrains publics comme privés, et c'est important de le dire. À partir du moment où il n'y a plus de quelques lots, pour financer soit des « bouts » d'écoles, des bouts de routes, des ronds-points, des accès, des espaces verts, des salles communales, tout ce qui manque et là, pour le coup, nous pourrions financer.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Alors justement, sur ce PUP-là, il y a 920 000 € destinés à financer deux classes de l'école et 255 000 € destinés à la construction d'une salle polyvalente.

Intervention de M. le Maire

C'est le tableau que vous avez à la page 24. Donc là, vous voyez la salle polyvalente de 150 m² qui coûte 255 000 € HT et financée intégralement, à 100 %, par l'opérateur, donc pour la commune cela revient à zéro. Deux salles de classe qui coûtent 1 150 000 € sont financées à 80 % par l'opérateur donc à 920 000 €, la commune financera 20 % du montant total. Chacun des trois opérateurs étant réparti en pourcentage de sa surface constructible, vous avez le Domaine BELROSE qui financera pour 57 %, KALITHYS pour 31 % et M. BRUNEL, sur sa partie privative pour 12 %, chacun finançant au prorata de ses constructions. Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui. Le montage est subtil et ingénieux pour permettre à Juvignac de disposer d'infrastructures manquantes, c'est indéniable. Toutefois, je vous l'avais signalé en Commission, je ne vais pas embêter tout de suite Mme Hélène MERLET que je félicite, mais toutefois j'ai noté une proportion sur les 500 nouveaux habitants qui n'est pas de 25 comme le suggère la loi, mais de 30 % de logements sociaux, je m'interpelle un peu.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Que suggère la loi actuelle, puisque c'est 25+5 dans le cadre de, Georges, il faut que vous m'aidiez, le PLH, le Plan Local de l'Habitat, excusez-moi.

Intervention de M. le Maire

Nous sommes obligés de faire 30 % de logements sociaux en PLH, pour atteindre les 25 % en 2024 ou 2025.

Intervention de M. Luc BRAEMER

C'est le rattrapage qui nous est imposé.

Intervention de M. le Maire

Nous sommes obligés de faire plus pour faire les 25 % à la fin. Si nous faisons 25 tout le temps, nous n'arriverons jamais à quoi que ce soit puisqu'il y a 8 000 habitants qui actuellement en sont pas dans les logements sociaux.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Je rappelle que 73 % de la population du Languedoc-Roussillon peut prétendre à un logement social.

Intervention de M. le Maire

Et puis nous sommes actuellement à 8,5 % de logements sociaux sur la commune, nous sommes donc loin du compte. Merci M. GOEPFERT, M. BOUISSEREN.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

Dire que l'enjeu du logement, qu'il soit libre ou social, est d'actualité est une évidence. Le nombre de logements de notre région est aujourd'hui notoirement insuffisant et la crise ne fait qu'en amplifier la demande.

Construire est donc une nécessité mais aussi un art souvent difficile lié à la complexité des règles d'urbanisme, du Cahier des Charges prenant en compte notamment des exigences environnementales, la réglementation, les financements etc. La procédure qui nous est proposée de voter suivant un Projet Urbain Partenarial, PUP, concernant le projet privé Carrière de l'Ort comprenant environ 250 logements se répartissant en logements sociaux, en primo-accession, en accession libre va vers plus de clarté, de transparence et de responsabilité vis-à-vis des aménageurs et promoteurs concernant le montage de l'opération. En tout cas, une démarche qui souligne la volonté de la commune à faire face à ses obligations, notamment en matière de logements sociaux. En effet, le nombre de 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants selon la loi SRU, n'est pas atteint sur notre commune.

De même, le Plan Local Habitat, PLH en vigueur constitue une véritable feuille de route opérationnelle en matière de logements sur l'ensemble du territoire des 31 communes membres constituant la Métropole. La Métropole qui, dans le cadre de ses compétences, gère le contingent de logements préfectoral à réaliser.

Concernant le projet, je note que la coopération intercommunale avec la Métropole joue à plein via un projet partenarial PUP à ratifier, ceci pour faire participer aménageurs et constructeurs au financement des équipements publics liés à l'opération.

Les travaux PUP susceptibles d'être concernés sont classiquement les travaux de voirie et de réseau, l'objectif étant d'intégrer des travaux qu'il n'était pas possible de financer jusqu'à présent par d'autres régimes de participation mais nous pouvons également intégrer dans un PUP toutes les constructions qualifiées d'équipement public et donc que la commune est obligée de réaliser elle-même, en raison d'une importante augmentation de la population liée au projet soit ici, la réalisation de deux classes supplémentaires et une salle polyvalente d'environ 150 m² pour un coût total de 1 405 000 € dont 230 000 € restent toutefois à la charge de la commune, comme indiqué à l'article 1 du projet de PUP. Reste donc à préciser comment sont financés les travaux de réseau et de voirie nécessaires à la

réalisation du projet auxquels j'ajouterais volontiers dans le cadre de la réfection des réseaux et donc de la voirie, l'élargissement du Chemin de Perret à 8,50 m, ce qui peut modifier le périmètre du projet de PUP tel que défini actuellement. Un élargissement en prévision d'une liaison directe avec Saint-Georges-d'Orques via la future station de Tramway et son parking.

Ce projet de PUP s'inscrivant dans le cadre d'un secteur que j'ai souvent qualifié ici de stratégique et à fort développement. À l'heure où nos plus hauts responsables politiques souhaitent relancer la construction de logements et notamment de logements sociaux dans le cadre d'une mixité sociale obligatoire, il est bon de rappeler que construire des logements est un devoir de solidarité nationale, permettant à chacun d'avoir accès à un logement abordable correspondant à ses besoins.

J'en profite M. le Maire pour vous remercier d'avoir annoncé la décision que j'avais prise au dernier Conseil Municipal et que j'ai confirmée, je précise qu'au sein du Conseil Municipal, je continuerai à œuvrer au service de tous nos concitoyens, au service de l'intérêt général, à un moment où notre commune connaît des moments difficiles, je serai présent et j'assumerai pleinement la mission que les juvignacois m'ont confiée, merci.

Intervention de M. le Maire

Merci de votre intervention M. BOUISSEREN, je salue ce que vous venez de dire et effectivement, je pense que nous aurions pu engager de tels partenariats bien plus tôt sur la commune ce qui nous aurait évité de les financer par des emprunts ou par la fiscalité, de nous retrouver dans des situations compliquées avec un quartier comme celui des Constellations.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Pas d'observation, pas de question. Passons au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Voté à l'unanimité, merci pour la commune.

Merci Luc et nous passons, avec M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN à l'affaire n° 3 pour la cession d'un bail à la société ORANGE pour la mise en place et l'exploitation d'une antenne-relais de télécommunication mobile.

III - CONCESSION D'UN BAIL A LA SOCIETE ORANGE POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELECOMMUNICATION MOBILE

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Merci M. le Maire.

Aujourd'hui, nous pouvons considérer que ne pas avoir accès au mobile c'est absolument inadmissible compte tenu de l'utilisation que nous faisons fondamentalement de ce type d'appareil.

Or, il se trouve que sur la commune de Juvignac, il y a un certain nombre de zones qui sont pas totalement en blanc mais qui ont une réception extrêmement difficile je cite : Courpouyran, le Labournas avec l'arrivée future de 250 logements et le haut de WEST COTTAGE et des lotissements qui sont à côté et c'est particulièrement pénalisant pour le deuxième employeur de la commune qui est une société qui est sur la zone du Labournas et qui travaille avec des équipes de maintenance qu'elle envoie pour réparer ou pour faire le suivi des équipements qu'elle a vendu à des entreprises de travaux publics et elle avait signalé très tôt que depuis des années elle était pénalisée dans son développement par l'incapacité d'avoir une bonne connexion, en particulier pour les transmissions Internet avec ses équipes qui étaient dans tout le sud de la France nous avons donc approché ORANGE qui est le grand distributeur pour améliorer la situation et après avoir tenu compte de deux choses, la première c'est la bonne couverture et deuxièmement, un éloignement suffisant des habitations, même si la faculté et les différents travaux qui ont été menés dans le domaine des ondes électromagnétiques ont montré qu'elles n'avaient pas d'incidence sur la santé, nous sommes tombés d'accord avec ORANGE pour qu'il place un relais à l'extrémité du cimetière, au moment où il y a la descente vers le ruisseau qui nous sépare de Saint-Georges-d'Orques et dans une position qui était équidistante des futurs logements construits dans la Carrière de l'Ort et de ceux qui existaient déjà sur la partie au-dessus du cimetière.

Si nous pouvons montrer l'équipement pour que tout le monde voie à quoi cela ressemble.

Vous voyez le positionnement, là vous où avez la croix donc à l'extrémité actuelle du cimetière et à équidistance des futurs de la Zone Artisanale actuelle et des futurs logements qui viendront sur la carrière de l'Ort et de l'autre côté, les habitations qui sont au-dessus. Cela fait environ 50 m de chaque côté, si vous regardez sur le plan.

L'équipement consiste en un système électronique et électrotechnique qui gère l'ensemble des liaisons et de récepteurs qui sont placés sur un mât qui est assez haut, c'est pour cela que nous avons essayé de l'éloigner au maximum pour des raisons aussi d'esthétique, c'est un mât de 25 m de haut sur lequel, vous les avez vus le long des autoroutes très souvent, ce groupe a un certain nombre de récepteurs. C'est aujourd'hui un mât ORANGE mais bien entendu, si venaient se greffer dessus

d'autres opérateurs, ils pourraient parfaitement le faire à condition d'en négocier les conditions avec ORANGE et d'en demander l'autorisation à la municipalité. Nous avons donc négocié avec ORANGE de lui louer un terrain de 4 m x 4 m qui est relié çà un chemin pour que ses véhicules puissent accéder à ce relais. L'intégralité des aménagements bien entendu sera payée par ORANGE et en échange de ces 16 m², nous avons négocié un prix de location de 8 000 € HT par an avec une convention qui est sur 12 ans, renouvelable ensuite et comme la commune a un petit peu de difficultés actuellement, nous avons obtenu d'ORANGE qu'ils nous versent les 6 premières années d'un seul coup, si bien que nous recevrons à la signature du bail 48 000 €, les 8 000 € par année, revenant à partir de la 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et puis, à partir de la 13^e, nous renégocierons éventuellement les conditions de location et nous les poursuivrons. Cela devrait permettre très rapidement, il faudrait demander à Georges quand nous pensons que ce sera installé, cela va permettre aux entreprises qui sont sur la zone du Labournas et à tous les gens qui habitent Courpouyran et cette région-là, d'avoir une excellente couverture s'ils sont à ORANGE et s'ils sont dans d'autres opérateurs, dès que ces derniers auront négocié les conditions de station de leur propre relais sur ce mât.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques, est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? M. Hubert ALLOUCHE puis M. Stéphane GOEPFERT.

Intervention de M. Hubert ALLOUCHE

Bonsoir. Il est prévu un chemin d'accès et j'aurais souhaité connaître le coût de ce chemin d'accès et à la charge de qui.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Il sera à la charge de l'opérateur.

Intervention de M. Hubert ALLOUCHE

J'ai vu aussi qu'il y avait un passage busé à créer.

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Par ORANGE également.

Intervention de M. Hubert ALLOUCHE

Par l'opérateur aussi ? Très bien. Merci.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui, j'ai plusieurs observations. Je comprends mieux que le projet de délibération n'ait été présenté qu'à la Commission de finances, si nous parlons des 8 000 € de location qui auraient pu être bien davantage, puisque la moyenne nationale, suivant une enquête brève sur Internet, est plutôt de 15 000 € par an.

M. DE CHAMBRUN, vous avez parlé de sécurité sanitaire, de santé. Effectivement, l'Agence Nationale pour la Santé a estimé que le risque était très faible, ce n'ai en revanche pas tout à fait l'avis des Instituts de Recherche sur le cancer qui jugent ces ondes électromagnétiques cancérigènes même si le recul n'est pas encore tout à fait là pour permettre d'en attester sérieusement. Je vous rappelle toutefois qu'il existe un seuil, je crois que l'on mesure les ondes électromagnétiques en Volt/m, un seuil qui est 10 fois plus élevé en France que chez nos pays voisins. Si eux ont jugé bon de le baisser, comme le gouvernement qui était en place en 2011 souhaitait le faire, c'est qu'il y a une raison. Il y a donc forcément des conséquences et la loi prévoit M. le Maire, que vous soyez responsable de la surveillance de ces émissions d'ondes.

L'impact est également financier, toujours d'après les études puisque le désagrément qu'est la proximité d'une antenne d'un logement et quoi que vous en dites, il y a quand même des habitations autour, a un impact direct sur la valeur du bien immobilier de la personne, en l'occurrence, cela peut aller jusqu'à 30 % de baisse sur la valeur de la maison, c'est ce qui est constaté généralement. Il serait bon d'informer nos concitoyens du fait que devant un juge, ils peuvent demander des dommages et intérêts pour compenser s'il y avait lieu, cette perte sèche et j'espère qu'à ce titre-là, la Mairie les aidera dans leurs démarches s'il y avait à en faire.

Intervention de M. le Maire

Merci M. GOEPFERT. Vous avez un portable ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je précise que j'ai un portable, que je capte bien et qu'il est effectivement nécessaire pour les entreprises et les gens de disposer d'un portable mais que...

Intervention de M. le Maire

Pardon, je vous coupe un instant, la fréquence des ondes diminue comme le carré de la distance. C'est-à-dire qu'en fait, si vous avez le portable sur vous, ce n'est pas bon. Par contre, si vous l'éloignez de 50 cm déjà vous avez la puissance de l'onde qui diminue en fonction du carré de la distance ; ce n'est pas linéaire avec la distance. Alors effectivement comme l'a dit Jacques, nous allons positionner un mât qui soit le plus éloigné possible des habitations. Aujourd'hui, tout le monde a un portable. Ce que vous dites nous l'entendons et nous en sommes parfaitement conscients donc évidemment, si les personnes devenaient à être, peu ou prou positionnées sur des baisses de prix de leur loyer parce

qu'une antenne serait positionnée derrière chez eux, je pense qu'ils viendraient nous en parler et nous pourrions voir avec eux ce qu'il y a lieu de faire. Toujours est-il que malheureusement, nous ne pouvons pas nous passer aujourd'hui de ces antennes-là et de la technologie même si, je vous renvoie à la page 48, sur le site du gouvernement qui s'appelle radiofréquences.gouv.fr, où je vous invite à vous rendre pour toute question sur la nocivité supposée des ondes ou pas. Pour l'instant, le consensus scientifique fait état de nuisances qui ne sont pas du tout démontrées par aucune étude scientifique. Après, chacun son avis personnel. Nous, nous en tenons à ce que nous informe le législateur. Jacques, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

Intervention de M. Jacques PINETON DE CHAMBRUN

Oui. Juste, ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons beaucoup travaillé, quand je dis « on », c'est surtout M. Georges DAFONSECA, le Directeur des Services Techniques qui a travaillé avec ORANGE pour trouver au sein de cette zone, la meilleure réception pour tout le monde et le moins d'inconvénients possibles pour les autres et sur la plupart des logements dont vous parlez, au-dessus ce sont des logements qui sont en location et qui appartiennent je crois à une régie d'HLM donc de ce côté-là, la perte de valeur, comme ils ne sont pas en situation d'acquisitions futures est limitée et pour les autres, elles sont dans la Carrière de l'Ort, elles savent qu'elles achètent à 150 m d'un récepteur et je pense que pour les Zones Artisanales qui théoriquement ne sont pas habitées, là aussi l'inconvénient est limité. C'est pour cela que nous avons vraiment travaillé avec ORANGE en toute confiance et ils ont choisi l'endroit qui leur paraissait le mieux pour la réception et le moindre tout ce qui concernait les inconvénients éventuels qu'il pouvait y avoir, que chacun peut surveiller à travers un site qui permet de savoir exactement quelles sont les émissions électromagnétiques y compris de ce nouveau relais.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques. Mme PLAYS.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Juste pour vous dire que nous abonderons dans votre sens, dans le sens de ce projet qui est d'utilité publique, bien sûr sous garantie de santé publique de ce que nous venons de voir à l'instant et évidemment d'esthétique vis-à-vis de l'environnement.

Intervention de M. le Maire

Merci beaucoup Mme PLAYS. Nous allons donc passer au vote.

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci beaucoup. Nous passons à l'affaire n°4 avec à nouveau M. Luc BRAEMER qui va nous parler d'une adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et d'autres énergies avec HERAULT ENERGIE.

IV - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE, DE GAZ NATUREL ET AUTRES ENERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIES

Intervention de M. Luc BRAEMER

Mesdames, Messieurs, la suppression des tarifs réglementés en matière d'électricité et de gaz naturel et autres énergies nous amène donc à adhérer si cela est voté bien sûr, à un syndicat HERAULT ENERGIE pour le citer, qui travaille d'ailleurs pour l'ensemble des communes de la Métropole et qui se propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies auprès des communes qui le souhaitent. Le groupement est donc ouvert à toute personne morale, publique et privée. Chaque membre adhère au groupement par une décision selon ses propres règles, pour nous c'est une délibération.

S'agissant de l'adhésion des personnes relevant du Code Général des Collectivités Territoriales, effectivement elle est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante. Sur le premier marché, la cotisation est de 1 656 € et sur les marchés suivants, elle sera de 828 € et la participation de chaque membre est plafonnée de toute façon à 2 500 €. Je pense que ce sera l'occasion surtout de faire quelques économies substantielles compte-tenu que je pense que toutes les communes de la Métropole vont adhérer à ce groupement d'achats.

Je vous invite donc à délibérer ou à poser des questions si vous le souhaitez.

Intervention de M. le Maire

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Oui. Luc, je vous avais déjà posé la question en Commission et la réponse était intéressante, je vais donc vous la poser de manière à ce que tout le monde ait notion de votre réponse.

En un an, nous avons voté plusieurs cotisations, à divers groupements, ce qui est en soi une dépense et je vous avais demandé s'il était possible de quantifier le retour de toutes ces cotisations d'ores et déjà ou de se projeter et d'en informer nos concitoyens.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Je n'ai pas le chiffre exact en tête et là, j'ai besoin des lumières de M. Georges DAFONSECA, sur la nature et l'économie réalisée. L'année dernière nous avons passé, puisque c'était progressif, suivant

ce que vous avez sur le tableau, nous avons passé un contrat pour le gaz et nous avons économisé 18 % sur les factures.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Vous voyez bien que la réponse était intéressante.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Absolument et donc, nous avons fait des économies, pour le plus grand bien du porte-monnaie municipal.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

En matière d'économie, puisque je vois que M. Georges DAFONSECA est là, est-ce qu'aujourd'hui nous pouvons avoir une idée assez précise des économies réalisées du fait d'avoir remplacé l'éclairage collectif sur la commune, de l'avoir remplacé par un éclairage performant avec une baisse de tension la nuit etc., les gestions pour certains éclairages. Est-ce qu'aujourd'hui, nous pouvons estimer une économie qui je vous rappelle, était contractuelle puisque dans le contrat il est prévu 30, 35 % d'économie, si cette économie n'était pas confirmée, la commune est en droit de demander des pénalités.

Intervention de M. Luc BRAEMER

Exactement. Donc je pense que nous n'avons pas encore le recul pour un exercice complet. Effectivement, l'économie est contractuelle et l'économie attendue est de 40 %.

Intervention de M. le Maire

Sachant que c'est également une économie contractuelle dans le cadre du PPP qui a été formalisée et signée avec NATIXIS et SPIE. Pour 2016, SPIE fera la quantification des économies réalisées qui devraient se monter à ce montant, 40 % d'économie parce que contractuellement, nous leur avons donné un certain montant et un loyer pour 18 ans et en contrepartie, ils nous doivent contractuellement 40 %.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

Tout à fait, c'est pour cela que je posais la question parce que c'est sur un poste important parce que l'éclairage est un poste très important sur le budget de la commune.

Intervention de M. Luc BRAEMER

C'est le 1^{er} poste électricité.

Intervention de M. Jean-Claude BOUISSEREN

Je ne vous le fais pas dire, merci.

Intervention de M. le Maire

Et j'en profite pour dire que dans les attributions de compensation que nous sommes en train de négocier avec la Métropole, parce qu'il s'agit d'une négociation, nous avons inclus ce volet de la réduction de la dépense énergétique dans le fait que nous ne donnerons pas à la Métropole le différentiel économisé sur l'électricité, alors que la Métropole n'avait pas forcément cette vision-là.

La Métropole calculait les attributions de compensation au 31 décembre 2014, et nous, nous n'aurons une « image » qu'en 2016, donc il n'était pas question pour nous de nous priver du différentiel sur l'électricité payée par la commune de Juvignac. Merci M. Jean-Claude BOUISSEREN. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions ? Passons au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci Luc. Nous passons à l'affaire n° 5, je vais appeler M. Laurent ROESCH pour nous parler de la chorale destinée aux séniors.

V - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE JUVIGNAC – MODIFICATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2015/2016 – CREATION D'UNE CHORALE DESTINEE AUX SENIORS

Intervention de M. Laurent ROESCH

La modification des tarifs, pas seulement de la chorale mais des tarifs de l'ensemble de l'École de Musique qui, contrairement à certaines rumeurs qui ont été propagées au printemps, n'est absolument pas en danger, il n'a jamais été question, je tiens à le préciser ici, de fermer l'École Municipale de Musique de Juvignac bien au contraire, nous avons l'intention de la développer tout comme la Médiathèque et l'Atelier Municipal de Théâtre.

Modification des tarifs de l'École de Musique

Je vais moi aussi vous épargner la lecture du descriptif de l'École de Musique que je pense, tout le monde connaît ici, qui bien sûr est d'utilité publique.

Nous avons discuté avec Mme Florence PLAYS en Commission de ces questions et il s'agit d'une augmentation, nous allons dire normale, modique, il s'agit d'une augmentation annuelle, 9 ou 18 € sur l'année je précise bien et c'est donc une proposition de modification de tarif qui émane de Mme Christine MORELA au départ, pour que nous puissions arriver à peu près à 4 000 € de gain

supplémentaire sur les tarifs, 4 000 € en moins à payer pour les juvignacois, ce sont les personnes qui bénéficient de ces cours qui payeront et les contribuables qui payeront 4 000 € en moins.

Je voulais moi, personnellement, arriver à 10 000 € en tout avec la subvention que nous recevons du département de l'Hérault puisque depuis notre arrivée, nous sommes dans le schéma départemental d'éducation musicale, ESDEM 34, il y a un schéma départemental dans chacun des départements de France. Notre école n'y était plus depuis quelque temps, elle y est de nouveau et nous avons du coup une subvention de 6 000 €, c'est toujours ça, les subventions du département étaient plus élevées auparavant mais nous avons toujours 6 000 €. Je tenais à ce que nous arrivions à 10 000 € pour faire du coup baisser nos dépenses au niveau de l'École de Musique, sans changer quoi que ce soit aux cours et à la formation dispensés. Les tarifs de l'École de Musique n'avaient pas augmenté depuis 2012, l'inflation a elle augmenté, donc il s'agit d'une augmentation de 2 %, 3 % en fonction du type de tarif, sur l'année. Donc 9 €, 18 €, ce sont des multiples de 9 parce que le paiement se fait en 9 mensualités donc il faut des multiples de 9 pour le paiement de ces tarifs, c'est la même chose pour l'Atelier Théâtre qui viendra juste après.

Montant annuel des augmentations

- 09 € pour les cours enfants, collectifs et individuels.
- 18 € pour les cours enfants pour le deuxième inscrit d'une même famille.
- 9 € pour les cours collectifs et individuels adultes et pour la chorale des seniors étant précisé que la durée du cours est portée de 1h à 1h30 désormais.
- 45 € pour les élèves du second cycle bénéficiant d'un cours particulier de 45 minutes et non pas 30 minutes
- 45 € pour le cours collectif adultes.

Nous procédons également à la suppression du tarif dégressif pour les adultes, ce qui nous paraissait logique par rapport aux enfants. Là, la situation est différente pour les enfants pour lesquels nous maintenons un tarif dégressif à partir du 2^e élève d'une même famille.

Tout cela aussi pour vous dire que cette augmentation nous permet de maintenir des tarifs très bas par rapport aux autres Écoles de Musique de la région, nous sommes très peu chers.

Nous vous avons calculé le total qui s'élève à 4 311 € + 6 000 € ce qui nous fait 10 000 € de gagnés sur le budget total de l'École de Musique qui est subventionnée sur la base de deux tiers. Pour information, les revenus de l'École de Musique représentent à peu près un tiers du budget total de l'École de Musique et les deux tiers sont payés par la municipalité donc les contribuables juvignacois. Est-ce qu'il y a des questions sur cette tarification avant que nous passions à l'Atelier Théâtre ?

Intervention de M. le Maire

Je précise que nous travaillons aussi avec la Métropole sur le sujet de la musique et de la place de la musique dans le territoire, de la place de la culture en général, mais la musique en particulier pour justement faire en sorte que les communes puissent faire vivre la musique dans un contexte budgétaire complexe pour la culture en général. En tout cas vous l'avez remarqué, notamment au théâtre à Villeneuve-lès-Maguelone ou ailleurs. Nous avons des sujets comme ça que Laurent travaille avec des professionnels de la question sur la Métropole.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Au niveau de la Métropole, il y a un groupe d'études qui s'est constitué dont je fais partie, sur l'enseignement musical, sur la Métropole et qui fait une espèce d'audit un petit peu des écoles municipales ou non municipales, enfin de l'enseignement musical sur toute la Métropole et il y a plusieurs réunions et surtout une réunion qui va venir le mois prochain, des Adjoints à la Culture de l'Arc-Ouest, puisque l'enseignement musical sur le reste de l'Arc-Ouest, pas Juvignac parce que nous, nous avons une école municipale de musique qui tourne bien, mais l'enseignement musical est menacé, l'association Internotes est gravement menacée de disparaître donc financièrement, ça ne va pas bien du tout, il y a donc une réflexion qui va être menée avec mes collègues de l'Arc-Ouest pour voir si nous pouvons apporter des solutions, contribuer nous, à notre niveau, à favoriser l'enseignement musical dans les autres communes de l'Arc-Ouest et donc, les tarifs d'ailleurs d'Internotes sont quasiment le double des nôtres, si vous allez voir un peu sur leur site, vous verrez que les élèves adultes ou enfants payent quasiment le double, c'est dans les 600, 700, 800 € à l'année et donc forcément, cela dissuade beaucoup de personnes.

S'il n'y a pas de question nous allons passer au vote :

Intervention de M. le Maire

Il n'y a pas d'observation, pas de question ?

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci, passons au Théâtre.

VI - ATELIER MUNICIPAL DE THEATRE DE JUVIGNAC – MODIFICATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2015/2016

Intervention de M. Laurent ROESCH

L'Atelier Théâtre c'est un peu le même principe sauf que cela ne concerne que les cours collectifs, contrairement à l'École de Musique où il y a des cours particuliers et des cours collectifs, donc bien évidemment, cours particuliers cela revient un peu plus cher par élève. Les cours de théâtre forcément, ne peuvent pas être des cours particuliers, ce sont des groupes de 10-12 élèves. Il y a 81 élèves actuellement à l'Atelier Théâtre contre 58 l'année dernière, c'est donc un atelier qui est en plein développement chaque année et donc là, le changement majeur par rapport aux tarifs précédents, tarifs appliqués l'année dernière, c'est que nous créons un tarif non juvignacois qui n'existait pas auparavant, tout le monde payait le même tarif, que l'on soit juvignacois ou pas. C'est moi qui ai voulu que nous créons un tarif non juvignacois, il n'y a pas de raison que les extérieurs, les non juvignacois, payent le même tarif sans payer les impôts sur Juvignac, que les juvignacois. Les tarifs que vous voyez dans la colonne « non juvignacois » à chaque fois correspondent à 50 % de plus que le tarif « juvignacois », nous avons donc simplement ajouté 50 %, pour créer un tarif de base non juvignacois.

Par exemple, pour le tarif enfants CM2, 6^e, 5^e 144 € pour les juvignacois, cela représente 16 € par mois, pour vous donner une idée, sur 9 mois. Pour les non juvignacois c'est 24 € par mois. Cela vous donne une idée de la différence des 50 % de plus. Donc ça, c'est la nouveauté et je voulais aussi préciser tant que je suis là, que nous définissons comme « juvignacois » toute personne qui paye des impôts sur la commune, donc les grands-parents juvignacois de petits-enfants non juvignacois payent le tarif non juvignacois parce que les parents n'habitent pas sur la commune de Juvignac, ce qui se pratiquait dans le passé est terminé. Ce n'est pas parce que les grands-parents qui habitent sur Juvignac ont leurs petits-enfants le mercredi et qu'ils les envoient à l'Atelier Théâtre ou l'École de Musique, que nous devrions appliquer le tarif juvignacois. Si les parents habitent une autre commune, ils ne sont pas juvignacois, ils ne payent pas, ils ne sont pas soumis à l'impôt sur Juvignac.

Intervention de M. le Maire

Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des questions ?

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Je n'aurais pas parlé d'impôts par les temps qui courent.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Mais si, c'est important, nous sommes là pour ça.

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Vous avez fait beaucoup de belles choses pour la culture à Juvignac et continuez.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Merci !

Intervention de M. Stéphane GOEPFERT

Continuez avec la tâche ingrate d'annoncer des hausses, j'espère que vous serez le premier Adjoint à pouvoir nous annoncer une baisse.

Intervention de M. Laurent ROESCH

Nous avons baissé les dépenses de la culture dans tous les autres domaines justement, donc c'est ce à quoi nous nous attelons.

Nous sommes en difficulté financière, vous avez remarqué que la Nuit du Jazz n'existe plus, c'est 40 000 € d'économisé sur une année, c'était le budget de la plupart, j'ai eu accès aux archives que l'on m'a laissées, avec des factures de 35, 40, 45 000 € suivant les années, cela n'existe plus. Nous avons fait, comme vous l'avez vu, les Estivales cet été, le budget de la partie culture, le budget d'un concert la nuit, la soirée Jazzy par exemple, c'était 1 500 € la soirée pour deux groupes, donc c'est quand même tout à fait raisonnable. Donc là, il y a eu des baisses pour la commune puisque nous ne pouvons plus nous permettre de dépenser autant qu'il y a quelque temps, sinon n'en serions peut-être pas là justement. Oui, je ne peux pas annoncer de baisse de tarif, nous allons toujours vers plus. En revanche, nous maintenons le tarif de 10 € à la Médiathèque, nous ne l'augmentons pas.

Intervention de M. le Maire

Merci Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations ? Tout est clair pour tout le monde ? Nous allons donc procéder au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci Laurent. J'appelle Mme Emmanuelle VIGNERON pour nous présenter les deux dernières affaires avec une convention de mise à disposition de services pour la solution de plateforme E-services mutualisée entre Juvignac et puis 3M.

VII - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA SOLUTION DE PLATEFORME D'E-SERVICES MUTUALISEE ENTRE LA COMMUNE DE JUVIGNAC ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Merci M. le Maire.

Je rappelle aux membres de l'assemblée, qu'afin de faciliter les démarches et échanges entre les citoyens et l'administration, en offrant de nouveaux services tout en facilitant l'instruction des dossiers pour ses agents, Montpellier-Méditerranée-Métropole a fait le choix d'acquérir une plateforme d'E-services associée à un compte citoyen, développée par la société ENTR'OUVERT.

3M a souhaité que ce dispositif puisse être mis à disposition des communes membres qui le souhaitent, pour leurs propres besoins, sous la forme d'un partenariat dans le cadre des articles L 52.16 alinéa 7 alinéa 1 et L 52.15 alinéa 27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service proposé se présente sous la forme d'une déclinaison de la plateforme de 3M, personnalisée pour les communes adhérentes et accessible à partir de leurs propres sites Internet communaux, de façon transparente pour les usagers.

Un catalogue de 10 télé-services ou services en ligne, pré-paramétrés et mis à disposition avec la plateforme. Il s'agit d'une liste optionnelle soumise au choix de chaque commune en fonction de ses besoins. La sécurisation de l'accès à ces services est réalisée au travers d'un concitoyen que les usagers seront invités à créer lors de leur première demande. Ce compte constitue une identité numérique qui permettra également d'accéder au portail Internet de 3M et à ses services. Inversement, un usager ayant créé son compte citoyen sur le portail de 3M pourra directement accéder aux services de la plateforme de Juvignac sans avoir à s'identifier à nouveau dans le cadre de la présente convention de mise à disposition des services, 3M assure les prestations suivantes :

- Hébergement et maintenance de solution d'E-services
- Paramétrage de la charte graphique et mise en place de l'application dans la commune adhérente
- Assistance pour la mise en œuvre du système d'administration électronique au sein de la commune adhérente

Les frais de mise à disposition des services, installation, paramétrage, hébergement, maintenance portée par 3M sont fixés forfaitairement et lissés sur 3 années. Ils sont calculés au prorata de la population municipale de chacune des communes membres telle que définie par décret du 27 décembre 2012, déduction faite d'une participation de 50 % de 3M. Dans ces conditions, la participation de la commune de Juvignac sera de 917,28 € TTC par an pour 3 ans et permettra de résilier l'abonnement qui lie actuellement la commune au fournisseur Arpège de 8 247 € TTC par an, soit une économie annuelle de près de 7 330 €. La mise en œuvre de ces E-services à l'attention de la population contribue en effet au développement économique et à l'attractivité de notre territoire. Par la suite, 3M pourra être amené à faire évoluer le périmètre de la plateforme en l'enrichissant de nouveaux services pour son compte ou pour une ou plusieurs communes qui en exprimeraient le besoin. Est-ce que vous avez des questions ?

Intervention de M. le Maire

Je dirais, pour compléter les propos d'Emmanuelle, et nous parlions de services publics tout à l'heure par rapport à l'antenne-relais, l'ère numérique, la Mairie numérique pour nous, je pense que c'est capital.

C'est-à-dire que nous ne pouvons pas ne pas, aujourd'hui, créer une interface entre le citoyen et un service républicain quel qu'il soit, que ce soit l'État, une région, un département ou une commune, sans avoir des plateformes de services numériques. Aujourd'hui, la commune de Juvignac et d'autres communes, disposent de plateformes qui sont finalement obsolètes, qui sont d'une ergonomie de 15 ans et nous avons besoin d'avancer. Alors pour 10 fois moins cher environ, nous pourrions accéder à cette interface entre le citoyen et les services de la Mairie, sachant que derrière, les services de la Mairie doivent aussi s'organiser et là, je me tourne vers Mme Dominique LABARRE DGS, pour que le citoyen, en face de ces services-là, puisse trouver son compte. Non seulement au niveau de l'Etat-civil comme ça l'est actuellement et je salue Mme Peggy DAFONSECA qui est là-bas, en charge de ce service mais également le service des doléances urbanistiques que vous avez tous, que vous constatez devant chez vous, dans votre quartier et donc avec Emmanuelle qui pilote aussi les Comité Citoyens : c'est d'imaginer ces relations beaucoup plus rapides et finalement, beaucoup plus modernes, de relations entre des citoyens et puis leur Mairie, c'est ce que nous nous attachons à faire.

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Je précise quand même qu'il y a un inconvénient, c'est que chaque juvignacois qui a déjà créé son espace sur l'espace citoyen, devra le recréer, ce n'est pas pour le temps que cela va lui prendre, vu l'économie que cela génère pour la commune

Intervention de M. le Maire

La fibre au Martinet est arrivée au début de l'été, vous l'avez vu.

ORANGE a fait son boulot, nous avons fait le boulot ; en revanche, il y a des AG ou des AG extraordinaires qui doivent se tenir dans les copropriétés qui restent non fibrées dans le quartier du Martinet. Donc si autour de vous, vous avez des personnes, locataires ou propriétaires qui vous disent qu'elles n'ont pas la fibre et qu'ORANGE leur a dit qu'elles ne l'auraient pas avant 6 mois, sachez que c'est parce qu'elles font partie d'une copropriété qui n'a pas encore passé en AGE la possibilité pour ORANGE de faire les travaux dans la copropriété ; donc il faut, et j'ai demandé avec Luc, que nous puissions faire accélérer le processus en direction des syndicats qui gèrent ces autorisations-là, en Assemblée Générale Extraordinaire, sans attendre l'Assemblée Générale annuelle, parce que la fibre c'est important. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Nous allons passer au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci. Emmanuelle, pour l'affaire n° 8, va nous présenter la convention d'adhésion à une plateforme électronique des données de l'État civil, COMEDEC.

VIII - CONVENTIONS RELATIVES A L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA PLATEFORME ELECTRONIQUE DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL (Communication Electronique des Données d'Etat-Civil – COMEDEC)

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Je rappelle aux membres de l'assemblée que la plateforme électronique des données de l'Etat-civil COMEDEC a pour objectif de simplifier les démarches administratives des usagers, sécuriser les échanges de données d'Etat-civil et lutter contre la fraude documentaire à l'Etat-civil.

Il s'agit d'une plateforme d'échange de données d'Etat-civil entre les Mairies dépositaires des registres, l'Administration et les Notaires. Ces données sont vérifiées grâce à un dispositif électronique d'échange d'informations entre la Mairie, la Préfecture et la Mairie de naissance, via la plateforme sécurisée COMEDEC.

COMEDEC concerne aujourd'hui :

- les demandes d'actes de naissance dans le cadre d'une demande de passeport,
- les demandes d'actes de naissance provenant des études notariales.

Avec la mise en place de COMEDEC, l'utilisateur n'a plus besoin de demander à sa mairie de naissance un extrait d'acte de naissance dans le cadre de sa demande de passeport.

À ce jour, le dispositif COMEDEC permet également aux communes de recevoir et traiter les demandes de vérification d'Etat-civil provenant d'études notariales.

Pour Juvignac, le changement du logiciel d'Etat-civil mis en place à la rentrée 2015 offre l'opportunité d'adhérer à la plateforme COMEDEC sans frais supplémentaires.

En pratique, pour la commune, COMEDEC permet de :

- simplifier la vérification des données d'Etat-civil : une vérification de données dématérialisée et plus facile qu'une vérification d'un acte scanné papier,
- réduire le nombre de demandes en multi canal, (Internet-guichets-courrier) et donc de simplifier le suivi et l'organisation des réponses à ces demandes
- favoriser l'unicité des modalités de délivrance,
- limiter les vérifications aux demandes fondées,
- supprimer la mise sous pli des réponses aux demandes effectuées par courrier ou par Internet, demandes d'usagers, demandes de Notaires et les frais d'affranchissement associés.

L'adhésion à COMEDEC se matérialise par la signature de deux conventions :

- La première lie la commune au Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, (l'ANTS) pour l'adhésion à COMEDEC,
- la seconde au Ministère de la Justice et l'ANTS pour l'adhésion aux modalités d'obtention et d'attribution des cartes d'authentification et de signatures fournies par l'ANTS.

Enfin, l'intérêt d'une telle adhésion ne réside pas simplement dans le gain de gestion pour la commune mais permet également de s'inscrire dans une dynamique de collectif, COMEDEC ne pouvant vivre que si chaque interlocuteur est équipé, permettant ainsi l'échange.

Intervention de M. le Maire

Merci Emmanuelle et nous rejoignons ce que nous disions à l'instant et je donne la parole à Mme Florence PLAYS sur le fait que la numérisation des échanges entre l'utilisateur et l'institution républicaine est importante ; et nous le traduisons ici concrètement mais aussi entre les différentes administrations, puisque la Mairie notamment, au plan budgétaire, transmet des quantités de papier astronomiques, avec la trésorerie, et donc cette numérisation des échanges via PDF ou autres permettra à ce que finalement, nous économisons tous du temps, parce que c'est aussi du temps gagné pour tout le monde.

Intervention de Mme Florence PLAYS

C'est un dossier qui va dans le même sens vertueux que le précédent cependant, j'ai une question. On parle de gratuité pour l'année 2015 qui se termine dans quelques mois et qu'en sera-t-il pour la suite ?

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Toujours aussi gratuit.

Intervention de Mme Florence PLAYS

D'accord, donc là, vous précisez 2015 mais il n'y a rien de sous-entendu ?

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Non, non.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Par la suite, ce sera toujours...

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Il n'y a pas d'abonnement.

Intervention de Mme Florence PLAYS

Il n'y a pas d'abonnement ?

Intervention de Mme Emmanuelle VIGNERON

Non.

Intervention de Mme Florence PLAYS

D'accord.

Intervention de M. le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Nous allons passer au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité, merci.

Merci à chacun et nous allons conclure nos travaux et clore ce Conseil Municipal. Merci beaucoup, bonne soirée à chacun, à bientôt.

M. le Maire lève la séance à 20h40.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle VIGNERON

Le Maire



Jean-Luc SAVY

